

## AIDE-MÉMOIRE POUR ANTICIPER DES QUESTIONS RÉCURRENTES LIÉES À L'ECCV (\*)

Nom client :

Exercice clos le :

POINTS PARTICULIERS D'ATTENTION SUR LES TABLEAUX OG	Points vus (✓)
<b>1. OGBIC00 ET OGBA00 : CONFORMITÉ DU FEC DE L'ADHÉRENT</b>	
Si la comptabilité est tenue à l'aide d'un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale, <b>s'assurer</b> que la case "atteste que ..." est cochée et que la case "tenue" (= 1) ou "surveillée" (= 2) est complétée	<input type="checkbox"/>
<b>2. OGBIC01 ET OGBA01</b>	
➤ <b>PARTICULARITÉS À SIGNALER SUR LE DOSSIER</b> : toutes informations utiles peuvent être communiquées dans la zone de texte dénommée "Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence" (ex. : client non concerné par des frais mixtes liés à l'utilisation de véhicule(s) ; pas de véhicule de tourisme en crédit-bail et donc absence d'amortissements excédentaires réintégrés)	<input type="checkbox"/>
➤ <b>CONSTRUCTION SANS TERRAIN</b> : si présence d'une construction, mais absence d'un terrain immobilisé, <b>s'assurer</b> de l'indication du motif dans la zone de texte susvisée (ex : terrain dans patrimoine privé ; construction sur sol d'autrui)	<input type="checkbox"/>
<b>3. OGBIC03 ET OGBA03 : TVA COLLECTÉE À RÉGULARISER</b>	
<b>Si TVA à régulariser &gt; 500 €, doivent être indiqués au bas du tableau OGBIC03 ou OGBA03 :</b>	
- le montant de la TVA à régulariser,	<input type="checkbox"/>
- le mois de la déclaration de TVA CA3 sur laquelle figure ou figurera la régularisation,	<input type="checkbox"/>
- le détail de la TVA collectée à régulariser de l'exercice figurant dans la balance des comptes, notamment si de la TVA déductible à régulariser y est incluse,	<input type="checkbox"/>
- toutes particularités relatives aux dettes fiscales de TVA figurant dans la balance des comptes.	<input type="checkbox"/>
<b>Si des régularisations de TVA ont été effectuées :</b>	
<b>Transmettre</b> la copie des déclarations de TVA sur lesquelles apparaissent les régularisations	<input type="checkbox"/>
<b>Si tableau OGBIC03 ou OGBA03 inadapté aux particularités du dossier de l'entreprise :</b>	
<b>Transmettre</b> le tableau de rapprochement de la TVA collectée, propre à votre cabinet d'expertise comptable	<input type="checkbox"/>
AUTRES POINTS D'ATTENTION PARTICULIÈREMENT IMPORTANTS	Points vus (✓)
<b>4. FRAIS DE DÉPLACEMENT</b>	
Si client en entreprise individuelle ou en EIRL à l'IR, <b>s'assurer</b> que des indemnités kilométriques (IK), calculées selon le barème de l'administration fiscale, n'ont pas été appliquées	<input type="checkbox"/>
<b>5. RÉDUCTION D'IMPÔT POUR FRAIS DE COMPTABILITÉ ET D'ADHÉSION À UN CGA</b>	
Si indivision ou SARL, <b>s'assurer</b> que la réduction d'impôt pour frais de comptabilité n'a pas été appliquée	<input type="checkbox"/>
<b>6. CVAE - DÉCLARATION DE LIQUIDATION ET DE RÉGULARISATION N° 1329-DEF</b>	
<b>Transmettre</b> au CGA Alsace une copie de la déclaration n° 1329-DEF si chiffre d'affaires H.T. > 500 000 €	<input type="checkbox"/>
<b>7. PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES</b>	
Si plus-values exonérées, <b>s'assurer</b> de leur report sur la déclaration professionnelle de résultats	<input type="checkbox"/>
<b>8. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE (BIC)</b>	
<b>S'assurer</b> que l'effectif moyen du personnel est indiqué au tableau fiscal, selon le cas, n° 2033-E (case 376 ; RSI) ou n° 2059-E (case YP ; RN)	<input type="checkbox"/>

(\*) Rappelons que l'Examen de Concordance, de Cohérence et de Vraisemblance (ECCV) est une [mission légale de prévention fiscale](#). Cette mission contribue à renforcer la sécurité fiscale des entreprises adhérentes. L'ECCV ne constitue en aucun cas le début d'un contrôle fiscal, puisque l'esprit, la nature et l'objectif en sont totalement différents. En effet, l'ECCV consiste à [examiner](#) des documents (déclaration professionnelle de résultats, liasse fiscale et documents annexes, déclarations de TVA et CVAE) et à [analyser](#) des informations, afin de [détecter et prévenir les erreurs et anomalies d'ordre fiscal, dans un but préventif et donc dans l'intérêt de l'entreprise. Il est réalisé par le CGA Alsace avec tact, mesure et discernement.](#)